



# A PROPOS DES MINIMAS DE LA BRANCHE...



La grille des salaires de la Branche ou convention collective nationale constitue le minima auquel tous les salariés travaillant dans le même secteur ont droit dans les grands groupes, TPE, franchisés ... **c'est le socle commun.**

Le 13 février 2024, la Branche mettait à l'ordre du jour un point sur les salaires minimaux.

Les Organisations patronales, c'est à dire le Medef, c'est-à-dire nos patrons, sont arrivés directement, **sans négociation aucune** avec une proposition de **1.13 % d'augmentation**.

La plupart des syndicats ont exprimé leur étonnement à la fois sur le fond et sur la forme.

**La forme** : une négociation doit être loyale et sincère ce sont les critères du code du travail qui s'appliquent également en Branche. La partie patronale n'a fourni aucun élément concret, chiffré, aux négociateurs. Pire, elle a balayé les propositions faites par les Organisations Syndicales, pour celles qui en ont fait. Une proposition unilatérale sans concertation n'est pas une négociation.

**Le fond**, les 1.13 estimé au doigt mouillé, sur les conseils de Nostradamus, qui affirme que l'inflation est terminée, la preuve étant le prix de l'électricité qui baisse ...

Ce n'est pas sérieux ! A aucun moment, il n'a été pris en compte la **baisse du pouvoir d'achat** factuelle après 2 années d'inflation inédite.

Suite à une interruption de séance, la partie patronale revient avec une **proposition de 1.2%** d'augmentation, proposition **anticipée et téléphonée** avec les patrons des grands groupes tel que **FNAC DARTY** puisque 1.2 figurait déjà sur les documents des NAO en cours dans nos boîtes. Après un tour de table, toutes les organisations syndicales s'opposent à cette proposition sauf la CFTC qui ne cache pas que » **1.2 c'est déjà bien !** « Quel mépris pour les salariés ?

**Pour la CGT**, la proposition faite par la partie patronale est nettement insuffisante et ne répond pas aux besoins des travailleurs qui arrivent à peine à couvrir les dépenses contraintes. Les augmentations linéaires de la Branches en 2023 trop faibles, n'ont, en aucun cas, réparé la perte de pouvoir d'achat. Nous voulons une juste répartition des richesses.

**La CFTC**, elle, prend directement contact avec **son agence de pub** et inonde les réseaux sociaux et panneaux syndicaux d'une communication complice avec celle des DRH. *« Du concret, face au pouvoir d'achat »* **La CFTC signe pour MOINS DE 20€ brut**, alors qu'il manque à minima aux salariés 200€ par mois pour vivre dignement.

**CGT et FO demande un smic à 2300 € brut mensuel soit 1700 € net.**

*« Le bruit ne fait pas de bien, mais le bien ne fait pas de bruit »* Effectivement, **la collaboration est souvent discrète et sournoise.**

Suite à la signature scélérate de la CFTC, ce qui met fin ainsi aux échanges avec la partie patronale, **CGT, FO et CFDT**, ne pouvant accepter l'inacceptable pour les salariés, ont décidé de faire un droit d'opposition et **demandent une réouverture des négociations**. La CFTC, elle, est restée silencieuse, sensible au bruit peut être ?

Les grands groupes comme FNAC DARTY ont bénéficié de **200 Milliards d'aides publiques** sans contrepartie. Les actionnaires ont touché **60 milliards de dividendes**, un record ! FNAC DARTY et d'autres ont fait un rachat d'actions pour 30 milliards d'€... **Les patrons se portent bien !**

**Comment accepter un tel mépris envers ceux qui créent la richesse, qui tous les jours sont à leur poste, face aux clients, au sous- effectif, qui subissent une souffrance au travail accrue !**

**La CFTC l'accepte, l'accompagne de connivence avec la Direction.** Elle se fout des collègues, de leurs conditions de travail et de leur souffrance au quotidien. **La CFTC n'a pour ambition que la recherche de l'estime patronale.**

**Il est étonnant d'ailleurs de constater que la partie patronale puisse penser qu'elle peut se satisfaire uniquement de la signature d'un syndicat d'accompagnement.**

CGT Fnac



CGT Darty Grand Ouest



CGT Darty Ile de France

